

**Comité d'experts sur les poursuites stratégiques  
contre la participation publique (MSI-SLP)**

MSI-SLP(2022)08

22 novembre 2022

2<sup>ème</sup> réunion, 18-19 octobre 2022

Réunion hybride via KUDO

**RAPPORT DE RÉUNION****Ouverture, ordre du jour, élections**

1. Patrick Penninckx, Chef du Département de la Société de l'Information, Conseil de l'Europe, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres et aux participants. Il a mentionné le tragique cinquième anniversaire de l'assassinat de Daphne Caruana Galizia et a fourni des informations sur les récentes alertes liées aux SLAPPs ou procédures bâillons (dorénavant « SLAPPs »), sur la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes afin de souligner le danger que ces attaques représentent tant pour le journalisme que pour la démocratie.
2. Penninckx a rappelé aux membres l'importance de leur tâche, qui consiste à rédiger une recommandation du Conseil de l'Europe sur les SLAPPs en vue de repousser un phénomène qui a un impact considérable sur l'information relative aux questions d'intérêt public. Dans ce contexte, il a souligné l'importance de fournir des conseils aux États membres dans leurs efforts pour établir des cadres juridiques et mettre en œuvre des mesures concrètes contre les SLAPPs afin de protéger les organismes de surveillance publique. M. Penninckx a rappelé l'effet paralysant des SLAPPs, qui visent à réduire au silence leurs cibles tout en mettant en danger le droit de chacun à être informé. Il a invité les membres à s'inspirer des arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme et des précédents instruments normatifs pertinents du Conseil de l'Europe. Il a également rappelé le paquet de mesures récemment dévoilé par l'Union européenne sur les procédures bâillon et a encouragé le Comité à assurer la cohérence et à maximiser les synergies entre ces instruments et leurs travaux.

3. L'ordre du jour de la réunion (annexe 1), présidée par Karmen Turk (présidente du MSI-SLP), a été adopté sans modification. La liste des participants à la réunion figure à l'annexe 2.
4. Giulia Lucchese, Secrétaire du MSI-SLP, a présenté les travaux pertinents au niveau du Conseil de l'Europe depuis la première réunion du Comité en avril. En particulier, le Comité des Ministres a adopté des recommandations : [CM/Rec\(2022\)11](#) sur les principes de gouvernance des médias et de la communication ; [CM/Rec\(2022\)12](#) sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales ; [CM/Rec\(2022\)13](#) sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression ; [CM/Rec\(2022\)16](#) sur la lutte contre le discours de haine ; et, [CM/Rec\(2022\)4](#) sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique. Des informations ont été fournies concernant la participation à des réunions pertinentes et à des événements d'intérêt à venir, notamment la Conférence européenne anti-SLAPP, organisée par le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF) et la Coalition contre les SLAPPs en Europe (CASE), qui a eu lieu le 20 octobre, ainsi que la Conférence sur les médias de service public pour la démocratie, co-organisée par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne de radio-télévision, qui se tiendra le 22 novembre.
5. La nouvelle membre du MSI-SLP, Anne-Sophie Sirinelli (France), et les représentants des deux nouveaux observateurs du MSI-SLP, Amnesty International et le Conseil des barreaux européens (CCBE), se sont présentés et ont fait part de leurs attentes vis-à-vis des travaux du Comité.

### **Discussion sur le projet de recommandation sur la protection des journalistes et autres organismes de surveillance publique contre les poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPPs)**

6. La discussion a porté sur la structure et le contenu du livrable dans le cadre du mandat du MSI-SLP, un futur projet de recommandation sur les poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPPs), qui devrait être finalisé et soumis à l'approbation du CDMSI avant la fin décembre 2023.
7. Les rapporteurs, Flutura Kusari et Tarlach McGonagle, ont donné une vue d'ensemble du travail accompli, en développant la structure générale, la portée et les objectifs de l'ébauche et en produisant un avant-projet de recommandation. Les membres du MSI-SLP ont accueilli favorablement le premier projet, tel que préparé par les rapporteurs, en saluant leur effort pour se baser sur le schéma convenu, développer les questions discutées lors de la première réunion et intégrer les commentaires pertinents et les réactions reçues.
8. Les experts ont discuté du projet de recommandation section par section. Ils ont d'abord commenté le préambule, puis le dispositif, suivi de l'annexe (« Champ d'application », « Poursuites stratégiques contre la participation du public » ; « Garanties, recours et transparence » ; « Soutien aux cibles et aux victimes des SLAPPs » ; « Éducation, formation et sensibilisation » ; « Coordination nationale et coopération internationale »),

en se concentrant particulièrement sur les éléments qui devaient encore être ajoutés ou précisés.

## Conclusions et décisions

9. **En guise de remarques générales**, les experts ont convenu du large champ d'application du projet de recommandation. Ils ont réitéré l'importance d'éviter les doublons et les incohérences avec le paquet anti-SLAPPs proposé par l'UE lorsqu'il s'agit de traiter de questions d'intérêt commun. Les experts se sont assurés d'aborder la dimension de genre des procédures bâillon, le cas échéant, et ont souligné leur volonté d'adopter un langage clair, cohérent et accessible.
10. **En ce qui concerne le préambule**, la discussion des experts a porté sur les implications que les SLAPP ont sur les droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme. Ils ont convenu de définir les questions prioritaires clés et de souligner la valeur ajoutée des travaux du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les SLAPPs. Il a été décidé que les instruments du Conseil de l'Europe qui s'avèrent utiles pour une meilleure compréhension et application du projet de recommandation devraient être énumérés dans le préambule. Pour que ce dernier reste concis, il a été convenu d'utiliser l'exposé des motifs pour donner un aperçu plus large des autres instruments normatifs pertinents, ainsi que pour clarifier le contexte et l'historique du projet de recommandation.
11. **En ce qui concerne le dispositif**, les experts ont clarifié les questions de terminologie pertinentes et ont évoqué la possibilité d'ajouter une invitation aux États membres à envisager de partager, sur une base volontaire, des informations, ou des rapports nationaux, sur les développements concernant les procédures bâillon, conformément à la pratique établie du Conseil de l'Europe.
12. **En ce qui concerne l'annexe**, les experts ont tenu un débat animé sur les différentes sections du projet de recommandation ; ils ont discuté en détail des questions en suspens et ont fait des propositions pour améliorer le texte et concrétiser davantage les mesures proposées. **Concernant la première section relative au champ d'application**, les experts ont convenu de proposer une définition large des « questions d'intérêt public », de considérer la liste des organismes de surveillance publique et des contributeurs au débat public comme ouverte et de reproduire la terminologie de la jurisprudence pertinente de la CEDH, le cas échéant. **En ce qui concerne la deuxième section**, les experts ont décidé de s'efforcer d'être cohérents avec la définition des SLAPPs proposée dans le paquet anti-SLAPP de l'UE ; ils ont réaffirmé la valeur ajoutée de fournir une liste de critères de définition ainsi que des indicateurs de SLAPP ; ils ont souligné la nécessité de dissuader l'abus et la mauvaise utilisation des procédures pénales ; et ils ont envisagé d'envisager des mesures adaptées aux caractéristiques distinctives des différents types de SLAPP.
13. **En ce qui concerne la section sur les garanties, les recours et la transparence**, les experts ont discuté des garanties structurelles et ont noté que la section devrait être davantage articulée, notamment en vue d'aborder le rôle et les responsabilités des parties prenantes autres que les autorités publiques. En ce qui concerne les garanties procédurales, les experts ont eu une discussion approfondie sur les mesures proposées,

soulignant, *inter alia*, le besoin de clarté pour une application efficace de la procédure de rejet anticipé et l'importance d'aligner les directives relatives à la charge de la preuve sur la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, les experts ont convenu qu'une réflexion plus approfondie était nécessaire pour clarifier les mesures relatives à la suspension de la procédure, à l'arrêt de la procédure en cas de décès du défendeur, aux recours et à la publicité des affaires, afin d'éviter tout conflit avec les règles établies du droit procédural et des politiques publiques.

14. **En ce qui concerne le soutien aux cibles et aux victimes de SLAPPs**, les experts ont décidé de s'appuyer sur la vaste expérience des organisations internationales et régionales pertinentes et de viser à fournir des lignes directrices qui sont à la fois spécifiques aux cibles et aux victimes de SLAPPs et qui peuvent être efficacement mises en œuvre par les États membres. **Concernant la section relative à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation**, les experts ont convenu que les formations devraient rassembler une variété de participants et viser à améliorer la communication interdisciplinaire et la compréhension mutuelle. **Dans la dernière section**, les experts ont remarqué l'opportunité d'aborder la coopération internationale et la coordination nationale en lien avec le CM/Rec(2016)4.
15. En ce qui concerne les **délais et le suivi**, une date limite du 10 novembre 2022 a été fixée pour les commentaires écrits sur le projet de recommandation. Les experts ont été informés que le projet de recommandation sera présenté en même temps que le rapport de réunion au CDMSI pour discussion lors de la prochaine réunion plénière (7-9 décembre). Le travail sur le futur exposé des motifs commencera au début de l'année prochaine, dans le but de proposer un avant-projet d'exposé des motifs au comité d'experts lors de sa 3e réunion en avril 2023, ainsi que le projet de recommandation, tel que révisé à la lumière des commentaires reçus du CDMSI et des membres du MSI-SLP.

#### **Autres affaires**

16. Conformément à la pratique établie, le secrétariat préparera un projet de rapport de réunion qui sera envoyé à la présidente et au vice-président pour examen. Ensuite, le projet de rapport sera envoyé aux membres de la MSI-SLP, afin qu'ils puissent faire part de leurs commentaires dans un délai de cinq jours ouvrables complets. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme finalisé et sera transmis au CDMSI pour information.

#### **Date et lieu de la prochaine réunion**

17. La troisième réunion MSI-SLP se tiendra les 18 et 19 avril 2023. Le format et la durée de la réunion seront communiqués en temps utile.

## **Annexe 1**

### **Ordre du jour de la 2ème réunion**

**18-19 octobre 2022**

Salle 11, Palais de l'Europe, Strasbourg / En ligne

#### **JOUR 1 - 18 octobre**

**9.30-10.00** Test KUDO

#### **10:00 - 11:00**

1. Ouverture de la réunion par Karmen Turk, présidente du MSI-SLP
2. Allocution de bienvenue de Patrick Penninckx, Chef du Service Société de l'information, Conseil de l'Europe
3. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
4. Information par le Secrétariat  
Sur les travaux normatifs et de référence pertinents du Conseil de l'Europe
5. Information des participants  
Sur les principaux développements qui ont des incidences sur les termes de référence de la MSI-SLP

#### **11.00 - 11.20**

Pause café

#### **11.20 - 12.30**

6. Discussion du projet de recommandation sur la protection des journalistes et des autres organismes de surveillance du secteur public contre les poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP)

#### **12.30 - 14.00**

Pause déjeuner

#### **14.00 - 15.00**

7. Suite du point 6

#### **15.00 - 15.20**

Pause café

#### **15.20 - 16.30**

8. Suite du point 6

**JOUR 2 - 19 octobre**

**9.30-10.00** Test du KUDO

**10.00 - 11.00**

9. Suite du point 6

**11.00 - 11.20**

Pause café

**11.20 - 12.30**

10. Suite du point 6

**12.30 - 14.00**

Pause déjeuner

**14.00 - 16.30**

11. Suite du point 6

12. Discussion de la feuille de route pour le MSI-SLP (2022-2023)

13. Autres affaires

14. Date et lieu de la prochaine réunion

## Appendix 2

**2nd Meeting – 18-19 October 2022 / Hybrid meeting, Council of Europe, Strasbourg**  
 2<sup>e</sup> réunion – 18-19 octobre 2022 / Réunion hybride, Conseil de l'Europe, Strasbourg

List of participants / Liste de participant(e)s

### COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITÉ

<p><b>Ms/Mme Alina BARBU</b>          Legal advisor / <i>Conseillère juridique</i>          Directorate for European Affairs and Human Rights / <i>Direction des affaires européennes et des droits de l'homme</i>          Ministry of Justice / <i>Ministère de la Justice</i>          Romania/Roumanie</p>
<p><b>Ms/Mme Evelyn BORG COSTANZI</b>          Human Rights Lawyer, BCGL advocates / <i>Avocat des droits de l'homme, BCGL advocates</i></p>
<p><b>Ms/Mme Beatriz Maja BROWN</b>          Policy Lead – Strategic Lawsuits Against Public Participation (SLAPPs) / <i>Responsable des politiques – Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPPs)</i>          Ministry of Justice / <i>Ministère de la Justice</i>          United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i></p>
<p><b>Mr/M. Peter COE</b>          Associate Professor in Law, Birmingham Law School, University of Birmingham / <i>Professeur agrégé de droit, Birmingham Law School, Université de Birmingham</i>          Senior Visiting Research Fellow, School of Law, University of Reading / <i>Chercheur invité principal, Faculté de droit, Université de Reading</i>          Associate Research Fellow, Institute of Advanced Legal Studies and Information Law and Policy Centre, University of London / <i>Chercheur associé, Institute of Advanced Legal Studies and Information Law and Policy Centre, Université de Londres</i>          / <i>Pays-Bas</i></p>
<p><b>Mr/M. Burkhard HESS</b>          Director / <i>Directeur</i>          Max Planck Institute Luxembourg for Procedural Law / <i>Institut Max Planck Luxembourg pour le droit procédural</i></p>
<p><b>Ms/Mme Flutura KUSARI</b>          Legal Advisor and Media Lawyer / <i>Conseiller juridique, avocat spécialisé en médias</i>          European Centre for Press and Media Freedom / <i>Centre européen pour la liberté de la presse et des médias</i></p>

<p><b>Mr/M. Hrvoje LISIČAR</b>  Chair of Information Technology Law / <i>Président du droit des technologies de l'information</i>,  Faculty of Law, University of Zagreb / <i>Faculté de droit, Université de Zagreb</i>  Croatia / <i>Croatie</i>  Estonia / <i>Estonie</i></p>
<p><b>Mr/M. Tarlach MCGONAGLE</b>  Professor of Media Law and Information Society / <i>Professeur de droit des médias et société de l'information</i>  University of Leiden / <i>Université de Leiden</i>  Senior researcher, Institute for Information Law (IViR) / <i>chercheur principale, Institute for Information Law (IViR)</i>  University of Amsterdam / <i>Université d'Amsterdam</i>  The Netherlands / <i>Pays-Bas</i></p>
<p><b>Mr/M. Željko Martyn SAMPOR</b>  Senior State Counsel / <i>Conseiller d'État principal</i>  Ministry of Culture, Office of the state secretary / <i>Ministère de la culture, Bureau du secrétaire d'État</i>  Slovak Republic / <i>République Slovaque</i></p>
<p><b>Mr/M. Dragan SEKULOVSKI</b>  Executive Director, Association of Journalists of Macedonia  <i>Directeur général, Association des journalistes de Macédoine</i></p>
<p><b>Ms/Mme Anne-Sophie SIRINELLI</b>  Magistrate / <i>Magistrate</i>  Vice-president of the judicial court of Paris / <i>Vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris</i>  France / <i>France</i></p>
<p><b>Ms/Mme Karmen TURK</b>  Lecturer, University of Tartu / <i>Conférencière, Université de Tartu</i>  Partner at the Law Firm TRINITI / <i>Associé du cabinet d'avocats TRINITI</i>  Estonia / <i>Estonie</i></p>
<p><b>Mr/M. Dirk VOORHOOF</b>  Professor emeritus / <i>Professeur émérite</i>  Ghent University and Copenhagen University / <i>Université de Gand et Université de Copenhague</i></p>

**OBSERVERS TO THE MSI-SLP/ OBSERVATEURS AUPRES DU MSI-SLP**



<b>AMNESTY INTERNATIONAL</b>	<b>Mr/M. Daniel JOLOY</b> Senior Policy Advisor / <i>Conseiller principal en politiques</i>
<b>COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE (CCBE)</b> <i>CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (CCBE)</i>	<b>Ms/Mme Indra BULE</b> Senior Legal Advisor / <i>Conseiller juridique principal</i>  <b>Ms/Mme Elisabeth SCHEUBA</b> Chair of the Access to Justice Committee <i>Président du Comité de l'accès à la justice</i>

**COUNCIL OF EUROPE MEMBERS STATES / ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	<b>Ms/Mme Natassa AVRAAMIDES-HARATSI</b> Press and Information Officer / <i>Attaché de presse et d'information</i> Ministry of Interior / <i>Ministère de l'intérieur</i>
<b>GREECE / GRÈCE</b>	<b>Ms/Mme Christina VRETTOU</b> Lawyer of the Bank of the Greece and expert of the European Commission on SLAPP issues <i>Avocat de la Banque de Grèce et expert de la Commission européenne sur les questions SLAPP</i>
<b>SWITZERLAND / SUISSE</b>	<b>Ms/Mme Livia WALPEN</b> Policy advisor International Relations / <i>Conseiller politique en relations internationales</i> Swiss Federal Office of Communication / <i>Office fédéral de la communication</i>  <b>Ms/Mme Isabel LOIS</b> Academic Intern International Relations / <i>Stagiaire académique en relations internationales</i> Swiss Federal Office of Communication / <i>Office fédéral de la communication</i>

<b>TÜRKIYE / TÜRKIYE</b>	<p><b>Mr/M. Yusuf DEMIRTAŞ</b> Deputy Head of Department / <i>Chef de département adjoint</i> Radio and Television Supreme Council of Türkiye / <i>Conseil suprême de la radio et de la télévision de la Türkiye</i></p> <p><b>Mr/M. Çağlayan ÇAĞLAR</b> Expert / <i>Expert</i> Radio and Television Supreme Council of the Republic of Türkiye / <i>Conseil suprême de la radio et de la télévision de la Türkiye</i></p>
--------------------------	--

**NON-MEMBER STATES / ETATS NON-MEMBRES**

<b>MOROCCO / MAROC</b>	<p><b>Ms/Mme Chanaz EL AKRICH</b> Head of Division of Cooperation / <i>Cheffe de Division de la Coopération</i> Department of Communication / <i>Département de la Communication</i> Ministry of Culture, Youth and Sports / <i>Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports</i></p> <p><b>Ms/Mme Meriem KHATOURI</b> Director of Studies and Media Development, / <i>Directrice des Études et du Développement des Médias</i> Department of Communication / <i>Département de la Communication</i> Ministry of Youth, Culture and Communication / <i>Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication</i></p>
------------------------	---

**OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANT.E.S**

<b>CONFERENCE OF INGOS / CONFERENCE DES OING</b>	<b>Mr/M. Charlie HOLT</b> Legal Counsellor / <i>Conseiller juridique</i> Greenpeace International
<b>EUROPEAN BROADCASTING UNION (EBU) UNION EUROPÉENNE DE RADIO- TÉLÉVISION (EBU)</b>	<b>Mr/M. Florian FEILLET</b> EU Policy Adviser / <i>Conseiller politique de l'UE</i>

<p><b>EUROPEAN COMMISSION</b> <i>COMMISSION EUROPÉENNE</i></p>	<p><b>Mr/M. Georg HAIBACH</b> Legal and Policy Officer / <i>Chargé des affaires juridiques et politiques</i> DG Justice and Consumers / <i>DG Justice et Consommateurs</i></p> <p><b>Ms/Mme Caterina D'OSUALDO</b> Legislative Officer / <i>Chargé de la législation</i> DG Justice and Consumers / <i>DG Justice et Consommateurs</i></p> <p><b>Ms/Mme Ilaria SAVOIA</b> Policy Officer / <i>Chargée de mission</i> DG Justice and Consumers / <i>DG Justice et Consommateurs</i></p>
<p><b>EUROPEAN PARLIAMENT</b> <i>PARLEMENT EUROPEEN</i></p>	<p><b>Mr/M. Gabriel BLAJ</b> Secretariat of the Committee of Legal Affairs (JURI) / <i>Secrétariat de la Commission des affaires juridiques</i></p> <p><b>Ms/Mme Ines DE MATOS PINTO</b> Political Advisor / <i>Conseiller politique</i></p> <p><b>Ms/Mme Tara HADVIGER</b> Assistant to EP Rapporteur on the SLAPP proposal / <i>Assistant du rapporteur du Parlement Européen sur la proposition sur SLAPP</i></p>
<p><b>ORGANIZATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE</b> <i>ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE</i></p>	<p><b>Mr/M. Ton VAN DEN BRANDT</b> Principal Adviser to the Head of Institution / <i>Conseiller principal du chef d'établissement</i> Office of the Representative on Freedom of the Media / <i>Bureau du Représentant pour la liberté des médias</i></p>

**COUNCIL OF EUROPE DEPARTMENTS AND BODIES / DÉPARTEMENTS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

<p><b>OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS</b> <i>BUREAU DE LA COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME</i></p>	<p><b>Mr/M. Stefano MONTANARI</b> Adviser / Head of Communication Unit <i>Conseiller / Chef de l'unité communication</i></p>
---	--

<b>DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE ECHR / SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA CEDH</b>	<b>Ms/Mme Khrystyna FEDUNYSHYN</b> Legal Officer / <i>Juriste</i>
---	--

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / CONSEIL DE L'EUROPE**

<p><b>INFORMATION SOCIETY DEPARTMENT / SERVICE DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION</b></p>	<p><b>Mr/M. Patrick PENNINCKX</b> Head of Department / <i>Chef du Service</i></p> <p><b>Ms/Mme Artemiza-Tatiana CHISCA</b> Head of Media and Internet Division / <i>Chef de la Division médias et internet</i> Secretary to the Steering committee on media and information society (CDMSI) / <i>Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société d'information (CDMSI)</i></p> <p><b>Ms/Mme Giulia LUCCHESI</b> Secretary to the Committee of Experts on Strategic Lawsuits against Public Participation (MSI-SLP) / <i>Secrétaire du Comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la participation publique (MSI-SLP)</i></p> <p><b>Ms/Mme Emma GRUDEN</b> Secretary to the Committee of Experts on the Integrity of Online Information (MSI-INF) / <i>Secrétaire du Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF)</i></p> <p><b>Ms/Mme Urška UMEK</b> Secretary to the Committee of Experts on Increasing Resilience of Media (MSI-RES) / <i>Secrétaire du Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)</i></p> <p><b>Ms/Mme Irina TODOROVA-TOMOVA</b> Assistant / <i>Assistante</i></p> <p><b>Ms/Mme Joanna SZELEZNIAK</b> Assistant / <i>Assistante</i></p> <p><b>Ms/Mme Marie GASSER</b> Trainee / <i>Stagiaire</i></p> <p><b>Ms/Mme Lauren GLASS</b> Study visitor / <i>Visiteur d'étude</i></p>
---	--

*INTERPRETERS / INTERPRÈTES*

*Ms/Mme Elisabetta BASSU*

*Ms/Mme Katia DI STEFANO*

*TECHNICIAN KUDO / KUDO TECHNICIEN*

Mr/M. Julien LUTZ

*\*All references to Kosovo, whether the territory, institutions or population, in this text shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo.*

*\* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.*



**Annexe 3**

## FEUILLE DE ROUTE MSI/SLP

2022

4-5 avril	1ère Réunion MSI/SLP Introduction aux méthodes de travail et discussion du mandat. Accord préliminaire sur les principales questions à traiter dans la recommandation, l'approche générale et un éventuel canevas. Élection du président et du vice-président, désignation du ou des rapporteurs de rédaction et du rapporteur pour l'égalité des sexes.
7 avril	Réunion du Bureau du CDMSI Rapport sur l'avancement des travaux
1-2 juin	Réunion plénière du CDMSI Rapport sur l'avancement des travaux
18-19 octobre MSI/SLP	2 <sup>ème</sup> réunion
Novembre/décembre	Réunion plénière du CDMSI

2023

Mars/Avril MSI/SLP	3 <sup>ème</sup> réunion
Mai/Juin	Réunion plénière du CDMSI
Juillet/août	Consultation des organes du Conseil de l'Europe et consultation publique des parties prenantes externes.
Septembre/octobre	MSI/SLP 4 <sup>ème</sup> et dernière réunion
Novembre/Décembre	Réunion plénière du CDMSI Discussion et approbation éventuelle du projet de recommandation sur les SLAPPs par le CDMSI en vue de sa soumission au Comité des Ministres pour adoption.